

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE LEPAGE	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 08 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 504-0057	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	30 nov. 2020	01 déc. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Communication par courriel avec l'exploitante. Reçu horaire visuelle. Ratio non vérifié communication fait par courriel.			

original signé par
Mona Martin

08 décembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date